



POLITIQUE D'ACCREDITATION DES MÉDIAS ET LIGNES DIRECTRICES POUR L'UTILISATION DE LA SALLE DES MÉDIAS

- **Respect des embargos.** Les journalistes, producteurs et rédacteurs en chef doivent consentir à respecter les embargos et les heures de publication mentionnés sur les communiqués de et tout autre document émis par le Service des communications.

Toute infraction au respect des embargos stipulés par la Fondation des maladies du cœur du Canada (FMCC) entraînera la suspension des autorisations, annulant ainsi l'accès à la salle des médias, la participation à de futures rencontres et la capacité de recevoir des documents à l'avance.

- **Inscription à l'avance.** Le nombre de places dans la salle des médias sera limité. Afin d'éviter tout délai d'inscription, les médias sont invités à s'inscrire à l'avance sur le site www.cardiocongress.org.
- **Qui peut s'inscrire.** Tout journaliste, rédacteur, producteur et rédacteur en chef dûment mandaté par un journal, magazine, service de nouvelles en ligne, station ou réseau de radio ou de télévision, service de fil de presse ou agence de nouvelles. **Les personnes affiliées à d'autres publications ou à des programmes de diffusion qui pourraient être inconnus de la FMCC sont invitées à communiquer immédiatement avec la directrice des Communications de la FMCC afin d'obtenir l'accréditation médiatique.**
- **Pigistes.** Les pigistes doivent présenter une lettre provenant d'un média pertinent pour confirmer leur affectation.
- **Personnes dont l'inscription sera refusée.** Les personnes suivantes ne peuvent pas être enregistrées comme des médias ou avoir accès à la salle des médias :
 - les éditeurs de livres ou de magazines
 - les représentants des services de ventes, de la publicité ou de la commercialisation, ainsi que les diffuseurs
 - les représentants de l'industrie, des bulletins et magazines internes et spécialisés
 - les représentants de firmes de relations publiques et d'agences de publicité
 - les représentants des services de relations publiques, de la publicité ou de la commercialisation d'entreprises, d'universités ou d'hôpitaux
- **La salle des médias du Congrès canadien sur la santé cardiovasculaire (CCSC) ne peut être utilisée à des fins de promotion de produits, d'organismes, de services, de personnes ou encore d'autres activités se déroulant au même moment ou dans le cadre du CCSC.**
- **Installations de la salle des médias.** Des téléphones, l'accès à Internet, des prises de courant et des documents imprimés seront mis à la disposition de toutes les personnes accréditées. Cependant, **les communications interurbaines seront facturées à la carte de crédit de l'utilisateur.**
- Les représentants d'entreprises peuvent fournir des documents, des déclarations ou des communiqués au personnel de la salle des médias. La décision d'afficher ou de distribuer ce matériel sera laissée à la discrétion de la directrice des Communications de la FMCC.

Last Updated: February 7, 2012 • Version: 1.1